

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 3 juillet 2024

Le trois juillet deux mille vingt-quatre, à 14h00, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Musée du Louvre – Lens » s'est tenu au siège dudit établissement, sur convocation de la Présidente du Conseil d'Administration en date du cinq juin 2024.

Présents : Valérie BIEGALSKI, Hélène CORRE, Valérie CUVILLIER, François DECOSTER, Dominique DE FONT-REAUUX, Laurence DES CARS, Mady DORCHIES-BRILLON, Philippe DUQUESNOY, Arielle FANJAS, Sabine FINEZ, Aline FRANÇOIS-COLIN, Olivier GABET, Sandra GUTHLEBEN, Jean-Yves LARROUTUROU, Souraya NOUJAIM, Daniel PERCHERON, Mathilde PROST, Lucie RIBEIRO

Pouvoirs : Xavier BERTRAND à Sabine FINEZ, Kim PHAM à Laurence DES CARS, Francis STEINBOCK à Mathilde PROST, Ariane THOMAS à Souraya NOUJAIM

Excusés : Aurore COLSON, Alexandre COUSIN, Henri LOYRETTE, Jean-Paul MULOT, Vincent POMAREDE, Frédéric SALAT-BAROUX, Loraine VILAIN

Absent : Bruno CLAVET

Assistaient également à la séance :

Musée du Louvre-Lens : Annabelle TENEZE, Rémi MAILLARD, Hélène BOUILLON, Véronique PETITJEAN, Juliette BARTHELEMY, Manon VERDIN, Mallaury ROMANO
Conseil régional Hauts-de-France : Solange SARRAT-LANGER

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'Administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Madame Sabine FINEZ est désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2024-266

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 EN 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à L. 1431-9 et R.1431-1 à R. 1431-21,

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle,

Vu la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 16 décembre 2010 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais du 3 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre - Lens* »,

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre - Lens* »,

Vu la délibération n° 2024-252 du Conseil d'Administration du 22 mars 2024 approuvant le budget primitif 2024,

RAPPORT DE PRÉSENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du Code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

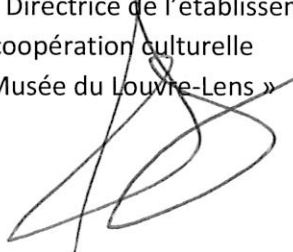
Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différentes sections du budget principal de l'EPCC afin :

- d'une part, rééquilibrer la répartition des dépenses et recettes liées au renouvellement de la galerie du temps en affectant les 540 000€ restants de mécénat du crédit agricole en section de fonctionnement _ Pour rappel, celui-ci avait été partiellement repris lors de la décision modificative n°2 du 2 octobre 2023 _.
- d'autre part, réalimenter les opérations d'ordre afin de réévaluer les montants liés aux dotations aux amortissements.

La décision modificative est détaillée en annexe de la présente délibération.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative du budget primitif, conformément à l'annexe jointe.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour expédition conforme,
Pour la Présidente, par délégation
Annabelle Ténèze, Directrice de l'établissement public de
coopération culturelle
« Musée du Louvre-Lens »



Délibération certifiée exécutoire le

Décision Modificative n° 1							
Section	Sens	Chapitre	Article	opération	Intitulé du compte	Objet	Montant
Fonctionnement	Dépenses	011	6161	AE TRVX GDT	Primes d'assurances multirisques	Assurances	10 000,00 €
Fonctionnement	Dépenses	011	6241	AE TRVX GDT	Transport de biens	Transport des œuvres	75 000,00 €
Fonctionnement	Dépenses	011	6233	AE TRVX GDT	Foires et expositions	Frais divers (publications, rémunérations d'intervenants...)	445 000,00 €
Fonctionnement	Dépenses	65	65888	AE TRVX GDT	Autres charges diverses de gestion courante	Droits iconographiques	10 000,00 €
Fonctionnement	Dépenses	042	6811		Dotations aux amortissements des immobilisations	Dotations aux amortissements des immobilisations	25 000,00 €
Fonctionnement	Dépenses	011	6282		Frais de gardiennage	Frais de gardiennage	-25 000,00 €
Total dépenses de fonctionnement							540 000,00 €
Fonctionnement	Recettes	75	75888		Autres produits divers de gestion courante	Mécénat du crédit agricole	540 000,00 €
Total recettes de fonctionnement							540 000,00 €
Investissement	Dépenses	21	2141	AP TRAVX GDT	Constructions sur sol d'autrui -Bâtiments publics	Travaux liés à la galerie du temps	-540 000,00 €
Investissement	Dépenses	10	10251		Dons et legs en capital	Mécénat du crédit agricole	540 000,00 €
Total dépenses d'investissement							0,00 €
Investissement	Recettes	040	28158		Autres installations, matériel et outillage techniques	Amortissements des immobilisations	2 000,00 €
Investissement	Recettes	040	281828		Autres matériels de transport	Amortissements des immobilisations	2 700,00 €
Investissement	Recettes	040	281848		Autres matériels de bureau et mobiliers	Amortissements des immobilisations	10 000,00 €
Investissement	Recettes	040	28185		Matériel de téléphonie	Amortissements des immobilisations	2 300,00 €
Investissement	Recettes	040	28188		Autres immobilisations corporelles	Amortissements des immobilisations	8 000,00 €
Total recettes d'investissement							25 000,00 €